

CAPET interne – CAER

Section Biotechnologies Option biochimie génie biologique

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité exploitant le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

1. Première partie du dossier

Cette première partie, descriptive, doit toutefois permettre d'identifier, dans le parcours personnel du candidat, les missions remplies dans le domaine de l'enseignement qui ont permis de construire progressivement des compétences attendues (cf. référentiel «définition des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier» <http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>). Cette partie ne saurait donc se limiter à l'énoncé d'une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues.

Le dossier présenté par un candidat sans expérience d'enseignement ou issu d'un enseignement d'une autre spécialité doit montrer en quoi son parcours a permis de construire ces mêmes compétences le qualifiant pour enseigner la discipline visée.

2. Seconde partie du dossier

Cette seconde partie présente une réalisation pédagogique qui sera analysée dans ses diverses dimensions.

Il s'agit en effet moins de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que de développer une analyse critique expliquant les réussites, les échecs, les difficultés rencontrées. Une réelle prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement est donc clairement attendue.